

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Autorisation provisoire du 10 septembre 2018 pour exercer la fonction d'agent de contrôle

NOR : SSAS1830631X

La directrice de la sécurité sociale,

Vu les articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2017 fixant les conditions d'agrément et d'assermentation des agents et des praticiens-conseils chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale ;

Vu la demande en date du 4 juillet 2018 présentée par M. Jean-Loup MOUSSIER, directeur de la caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF,

Autorise :

Mme Mireille BUQUET, née le 6 février 1960 à Beaucaire (Gard), est autorisée à exercer provisoirement les fonctions d'agent de contrôle à la caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF à effet du 1^{er} octobre 2018, pour une durée d'un an, renouvelable une fois maximum.

Cette autorisation est publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 10 septembre 2018.

La directrice de la sécurité sociale,
MATHILDE LIGNOT-LELOUP